

N°36

N°ISSN:1264-9783
N°CPPAP: 0118 S 07672
Directeur de publication: Karine Fuselier
Imprimé par nos soins
Trimestriel - Prix: 1€

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.

FSU Ardennes

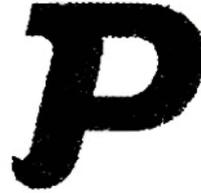
48 rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 33 14 14

Fax: 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr **Site:** <http://sd08.fsu.fr>



Déposé le 18 Mai 2014

Routage 206

dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC



Édito *À la revoyure !*

« Fonctionnaires nantis », « Éducation Nationale, ministère privilégié », « efforts justes, équitablement répartis, collectifs », « contraintes budgétaires »,..., STOP ! Ces discours stigmatisants, les agents de la Fonction Publique qui ont vu leur pouvoir d'achat diminuer, leurs salaires baisser (les seuls dans toute l'OCDE avec le Japon) du fait du gel du point d'indice et de la hausse des cotisations, qui subissent au quotidien des conditions de travail de plus en plus dégradées du fait des nombreuses suppressions de postes qui affectent tous les secteurs, en ont assez de les entendre... et c'est particulièrement déterminés qu'ils se sont mobilisés le 15 mai dernier pour exiger le dégel du point d'indice, l'ouverture immédiate de négociations salariales et d'autres choix politiques qui permettraient d'envisager un réel « retournement économique » et le retour de la croissance.

Face à un gouvernement et à un premier ministre qui flattent les personnels en reconnaissant leur « dévouement et leur sens du service public » pour mieux leur demander des « efforts », à une ministre de la Fonction Publique, droite dans ses bottes, qui, au prétexte d'une croissance zéro au premier trimestre, les « renvoie à leurs chères études »..., à quand la « revoyure »* ?

Karine Fuselier, co-secrétaire départementale de la FSU

* la « clause de revoyure » proposée par Manuel Valls vise à renvoyer les éventuelles négociations salariales à un hypothétique retour de la croissance...

SOMMAIRE

Édito.....	p.1
Refusons l'austérité, exigeons une autre politique !.....	p.2-p.4
Bison Futé.....	5
Suppression de 10 postes d'enseignants en enseignement général !.....	P6
Le décret est publié.....	P7
Les projets de textes "Hamon " sont parus.....	P8
Tableau des mesures de carte scolaire dans le 1er degré.....	P9
Contacts.....	P10

Refusons l'austérité, exigeons une autre politique

Les conditions de vie de la grande majorité des citoyens se dégradent faisant de l'emploi, du pouvoir d'achat, des services publics et de la protection sociale des préoccupations essentielles. Le gouvernement s'enfonce dans une logique économique et sociale libérale et mène une politique de réduction du « coût du travail » qui se fait au détriment des acquis sociaux et de la protection sociale, boucliers contre les inégalités et ce, sans relancer l'emploi. Cette politique engendre de surcroît une désespérance sociale et des replis sur soi qui font le lit des idées d'extrême droite.

Les « pactes » en tous genres (pactes de responsabilité, de solidarité, de compétitivité, de stabilité, de confiance, peut-être même avec le diable...) qui ont été annoncés et qui voudraient nous faire mieux avaler la pilule de l'austérité sont tous inacceptables.

Après les années de sarkozysme qui nous ont apporté toutes les « joyeusetés » que nous connaissons (réforme des retraites, réduction drastique des dépenses publiques, suppressions massives de postes,...), l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement dit « de gauche » avait suscité beaucoup d'espoirs..., vite déçus, les deux années de hollandisme sont même plus que décevantes... : même si on n'attendait guère de miracle, force est de constater que la fameuse courbe du

chômage est loin de s'inverser (encore moins dans notre département mais soyons un peu optimistes, le « retournement économique » arrive !!!) et le non moins fameux « pacte de responsabilité » annoncé solennellement par le Président de la République en guise de bons vœux

garantie en matière de création d'emplois..., le tout nouveau premier ministre, la mine grave, sur un ton de circonstances, décline le plan de 50 milliards d'économies sur 3 ans, censé financer les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité mais également réduire le déficit

(qui doit être ramené à 3% du PIB d'ici 2015). Ce plan qui annonce 18 milliards d'économies sur les dépenses de l'État, 11 sur celles des collectivités territoriales, 10 sur la santé et 11 sur les autres dépenses de la sécurité sociale sont bien sûr à considérer comme des « efforts justes car équitablement répartis, collectifs... » Concrètement, ce seront moins de politiques publiques pour les plus modestes (même si Manuel Valls a consenti lui aussi un petit « effort » en direction des « petites » retraites..., peut-être surtout pour amadouer les « frondeurs abstentionnistes » de son aile gauche...), moins de services publics, moins de protection sociale, moins de santé, moins d'éduca-

tion, moins de culture, moins de justice,...

La poursuite du gel du point d'indice, l'augmentation des cotisations, les annonces de réduction des dépenses publiques, l'atteinte aux protections sociales et les perspectives restreintes de négociations salariales, l'absence de revalorisation



aux Français offre surtout, pour l'heure, de jolis cadeaux au patronat dont nous attendons encore les fameuses (fumeuses ?) « contreparties », « plus d'embauches et de dialogue social » qu'il disait... Et dans la foulée de cette promesse de baisse du « coût » du travail de 30 milliards d'euros sans aucune ga-

des pensions au 1er avril et la fiscalisation de la majoration pour 3 enfants se traduiront, pour l'ensemble des salariés, actifs et retraités, par de nouvelles pertes de pouvoir d'achat.

Pour les fonctionnaires, l'annonce du gel du point d'indice (rappelez-vous qu'il s'agit là d'une mesure prise par la droite en 2010...) jusqu'à la fin du quinquennat résonne comme une véritable provocation : ce seront en effet sept années blanches pour nos salaires, une baisse de notre pouvoir d'achat, non sans conséquences par ailleurs sur la crise de recrutement que nous connaissons dans le second degré. Alors que la Fonction Publique comme les services publics sont créateurs de richesses et participent au développement de l'activité, à la compétitivité et à l'attractivité de notre pays, qu'ils doivent plus que jamais être soutenus et développés, la reconnaissance du travail des agents de la fonction publique exprimée par le premier ministre dans son discours du 16 avril dernier doit se traduire dès maintenant par la revalorisation de leurs métiers et de leurs salaires !

Dans l'Éducation, alors que la priorité à la jeunesse a été affirmée et réaffirmée par le Président de la République, alors que la Loi de refondation de l'École avait gravé dans le marbre la création de 60 000 postes sur la durée du quinquennat, cette annonce de réduction drastique des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards peut nous faire craindre le pire sur ces engagements que nous estimons pourtant indispensables voire essentiels pour l'avenir de notre pays. Ce point est d'autant plus crucial que les moyens en emplois supplémentaires programmés pour la prochaine rentrée sont d'ores et déjà insuffisants pour absorber la seule hausse démographique.

Par ailleurs, l'annonce de 10 milliards d'économie sur le dos des col-

lectivités territoriales fait craindre un moindre engagement de celles-ci dans leurs actions volontaires en direction de l'école, un investissement moindre sur les collèges, une aide diminuée aux associations dont les associations sportives des collèges.

Dans notre département où la situation socio-économique se dégrade de jour en jour, où la population connaît de grosses difficultés, où le taux de PCS défavorisées ne cesse d'augmenter, où rien ne semble pouvoir enrayer le flux migratoire que nous subissons depuis plusieurs années, les plus favorisés et les jeunes quittant, par choix ou par obligation, le territoire..., alors que Monsieur le Préfet s'emploie à dire et à redire -sans convaincre personne... !- que l'Éducation Nationale est « le seul ministère à avoir bénéficié d'un engagement de l'État, à connaître un accroissement de moyens dans



un cadre contraint où la France doit retrouver un équilibre budgétaire donc faire des économies »..., au prétexte d'un « rééquilibrage national » et appliquant brutalement la règle comptable des « effectifs repères » et autres « objectifs d'encadrement » (28 élèves en maternelle et 25 en élémentaire dans les écoles hors éducation prioritaire, 25 et 23 dans celles de l'éducation prioritaire, 28 et 29 dans les collèges hors EP, 25 dans ceux de l'EP, 36 dans les lycées...), les projets de cartes scolaires de Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims et Monsieur le Directeur Académique des Services

Départementaux de l'Éducation Nationale aboutiront à la rentrée prochaine à la suppression (encore !) de 44 postes d'enseignants (20 dans le premier degré, 24 dans le second), la fermeture de 35 classes dans les écoles, de 11 divisions dans les collèges, de 2 sites de collèges ruraux...

Alors que les effectifs dans nos classes ne cessent d'augmenter, les difficultés de toutes natures de s'accroître, Monsieur le Directeur académique, « premier pédagogue du département » et non pas « gestionnaire »..., saura vous expliquer que dans les classes de collèges à 27/28 élèves en 6^e à Rimbaud, Bayard, La Fontaine, Douzy, Rimogne, Turenne, Vouziers, Vrineux-aux-Bois (et même à plus de 30 à Asfeld/Château-Porcien mais là, c'est parce qu'ils le veulent bien !!!), à 27/28/29 en 5^e à Bayard, Jean Macé, Grandpré, Juniville, Sault-les-Rethel, Vouziers (et même 29 et 30 à Raucourt !!!), à 27/28/29 en 4^e à Carignan, Rimbaud, Douzy, Monthermé, Nouvion/Meuse, Rimogne, Rocroi, Vireux-Wallerand, à 27/28/29 en 3^e à Asfeld/Château-Porcien, Monthermé et Vireux-Wallerand, tout est question de pédagogie...

Alors que les établissements RRS, le collège George Sand de Revin, toujours étiqueté ÉCLAIR, et Le Lac de Sedan, entré dans la liste des 102 REP+ « préfigurateurs », ont pu être globalement épargnés « par ces contraintes qui nous sont imposées », il nous semble cependant que la volonté de refondation de l'école, dans notre département, est plutôt démentie par la politique éducative conduite localement et les moyens accordés pour la mener...

Concernant l'éducation prioritaire, à l'occasion de son discours de « lancement de la refondation de l'éducation prioritaire » le 9 avril dernier, le ministre Benoît Hamon a présenté le critère de « l'indice social » qui permettra, après la phase ac-

tuelle de « préfiguration », d'identifier les réseaux REP et REP+ qui feront partie de la nouvelle carte de l'EP dessinée pour la rentrée 2015. Cet « indice social » prend en compte la part d'élèves dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles défavorisées, la part d'élèves boursiers, la part d'élèves résidant en zones urbaines sensibles et la part d'élèves arrivant en sixième avec au moins un an de retard. Qu'en sera-t-il dans notre département où, rappelons-le, 24% de nos élèves bénéficient actuellement de l'éducation prioritaire (contre 19% au niveau national), que les élèves de l'ex-collège de Frénois en ont été brutalement sortis, que ceux de La Fontaine, Nouzonville ou encore Monthermé et Vrigne-aux-Bois n'y sont jamais entrés... ? En effet, le discours (préfigurateur ?) récurrent de Monsieur le Directeur académique sur la nécessaire mixité sociale (avis que nous partageons), sur « l'éducation prioritaire, c'est bien d'y entrer, c'est mieux d'en sortir » (avis que nous partageons), sur la situation de certains établissements, Nouzonville par exemple, où « ce n'est pas plus difficile qu'ailleurs, où les indicateurs ne confirment pas

cette nécessité » ou encore Revin « où la fusion des deux collèges a apporté de la mixité sociale » (avis que nous ne partageons pas forcément, les éléments d'informations que nous demandons régulièrement ne nous ayant d'ailleurs jamais été communiqués...), sur une décision qui sera prise « au niveau national », ne peut-il nous laisser d'ores et déjà à penser que cet « indice social », selon l'endroit où l'administration voudra bien placer le curseur..., ne soit le moyen pour redessiner une carte réduite sur quelques réseaux seulement ?

Enfin, le feuilleton de la restructuration du réseau des collèges continue..., 10 mois après (accouchement difficile...) le courrier du ministre qui préconisait l'installation de groupes de travail avec tous les acteurs de terrain pour mener une « réflexion sur l'ensemble de la carte des collèges ardennais », après un CDEN le 7 novembre 2013 de présentation d'« une méthode et une démarche à construire », après la visite des IG les 13 et 14 novembre 2013 (qui n'ont pas du tout visité les collèges... et dont il a fallu tout de même attendre le rapport...), après la fermeture des sites de Buzancy et

du Chesne, sur avis (souverain...) des CA..., voici venue la « mise en place des groupes de travail » dont l'objectif est d'« élaborer le meilleur maillage possible des EPLE sur le département »... Un « comité de pilotage », émanation du CDEN, devrait se réunir avant la fin juin, recueillant les premiers éléments de réflexion des trois réunions de « bassin de vie », prévues le 12 mai pour le « Nord Ardenne » (sic), le 30 mai pour le « Sud Ardenne » et le 12 juin pour le « Charleville-Sedan ». Pour les amateurs de suspens, la suite au prochain numéro... !

En attendant le CDEN (instance consultative...) de début juillet qui « validera » toutes ces mesures..., refusons l'austérité, exigeons une autre politique, une réelle refondation de l'École qui, dans notre département, se traduise concrètement par des moyens suffisants et une considération accrue en direction de ceux qui en ont le plus besoin.

Pour nos élèves, pour nos enfants, pour l'avenir de notre département, soyons exigeants, revendiquons une autre rentrée 2014 !

Karine Fuselier
secrétaire départementale du SNES-FSU



Insultes, agressions, accidents corporels... Votre protection contre les risques de votre métier ne supporte aucune faiblesse. L'Autonome de Solidarité Laïque œuvre depuis 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'Éducation Nationale.

En partenariat avec la MAIF, l'Autonome de Solidarité Laïque propose :

L'OFFRE METIERS DE L'EDUCATION

- ▶ Défense de vos droits et responsabilités,
 - ▶ Protection des dommages corporels,
 - ▶ Soutien moral, psychologique, financier dans les cas exceptionnels.

◆ Quelques exemples dans les Ardennes (une soixantaine de dossiers chaque année) :

- Agression par un élève ou un parent,
- Accusation mensongère,
- Remise en cause des pratiques professionnelles.

◆ Comment adhérer ?

- Par Internet
 - www.autonome-solidarite.fr
 - www.maif.fr
- Sur place
 - ASL 08 - 38 Rue du Petit Bois
08000 Charleville-Mézières:
03-24-33-56-24
 - MAIF - 43 Rue Madame de Sévigné
08000 Charleville-Mézières : 03-24-56-57-50

◆ A quel prix pour un an ?

- 34,50 € pour les assurés MAIF
- 39 € pour les non-assurés MAIF



Bison futé



La période estivale est souvent associée aux ralentissements et autres bouchons lors des départs en vacances. Les professeurs d'EPS du département n'y échapperont pas cette année, mais pour des raisons bien plus problématiques que leurs escapades ensoleillées.

Avant les congés d'été, bison futé prévoit des bouchons sur les routes du mouvement intra-académique et particulièrement dans le département : aucun départ en retraite de collègue ardennais, aucune mutation inter-académique obtenue, deux mesures de carte scolaire subies dans la discipline, un certain nombre de stagiaires à "caser" et de collègues ayant obtenu leur ticket d'entrée et qui pour certains souhaitent se fixer dans les Ardennes. Casse tête chinois et circulation au ralenti en perspective pour le mouvement "intra" ardennais quand on sait le nombre de divisions à nouveau supprimées et de compléments de service déjà connus pour la rentrée prochaine, un seul poste vacant apparaissant sur le site du rectorat !

Après la pause farniente, c'est

à l'entrée des gymnases que nos estivants reposés rencontreront à nouveau des bouchons, notamment lorsque ces gymnases appartiennent aux municipalités. En effet, la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle est imposée et qui doit être généralisée à la rentrée n'a pas fini de nous livrer son lot de conséquences en tous genres. Celle nous intéressant tout particulièrement en EPS est celle des créneaux d'installations sportives. Placer les cours obligatoires d'EPS dans les



écoles, les collèges, lycées, LP, couvrir les besoins du sport scolaire et dans le même temps permettre les activités sportives sur les temps périscolaires du premier degré et distribuer des créneaux pour les clubs sportifs va relever de la quadrature du cercle. Les installations sportives déjà notablement insuffisantes dans le département risquent de ne pas pouvoir absorber cet afflux. Nul doute que

les municipalités mettront à contribution leurs animateurs et certaines associations sportives, mais les gymnases sont déjà bien souvent "saturés" avant même la mise en place des nouveaux rythmes... Il nous faudra agir collectivement pour qu'aucun créneau ne manque à l'enseignement obligatoire de l'EPS.

Le SNEP-FSU a pointé du doigt ce problème à plusieurs reprises, et nous attendons toujours de voir se réunir les différents protagonistes afin de pouvoir s'organiser au mieux... Des après-midis risquent fort d'être classés rouges ou noirs par bison futé, à moins que certains ne soient parfois priés de ne pas circuler vers les salles de sport municipales comme lors des pics de pollution parisiens? Pas sûr dans ce cas que les collégiens y soient gagnants...



Arnaud Lambert

secrétaire départemental du SNEP-FSU



Avec la FSU,
pour le Service Public !



Suppression de 10 postes d'enseignants en enseignement général !

*Une nouvelle purge pour le lycée de Bazeilles alias le
vaisseau amiral de l'hôtellerie et du tourisme*

L'équipe pédagogique du lycée de Bazeilles va se voir amputée de 10 postes d'enseignants en enseignement général à la rentrée 2014. Font partie de ces 10 postes 1 poste d'histoire-géographie et 3 postes de langues vivantes : 1 en anglais, 1 en espagnol et 1 en allemand. Les langues vivantes étant primordiales pour les élèves et étudiants en hôtellerie et en tourisme, ces suppressions vont clairement à l'encontre de la volonté rectorale de développer un pôle d'excellence de l'hôtellerie et du tourisme au plan académique, national, voire international. Nous ne voyons d'ailleurs pas ce que l'on va développer puisque seule l'ouverture d'une demi-division supplémentaire en Seconde technologique est prévue moyennant la perte d'une demi-division en Terminale technologique. Il y a vraiment matière à s'inquiéter pour l'avenir de ce lycée. Force est en effet de constater que l'argument avancé l'an dernier par les autorités académiques et rectorales concernant le développement d'un pôle d'excellence au lycée de Bazeilles n'est ni plus ni moins un leurre, un faux argument afin de faire passer la pilule du transfert

de l'enseignement général vers le lycée de Pierre Bayle.

De plus, il est nécessaire de dénoncer une autre promesse non tenue de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. En effet, ce dernier nous avait assuré à

FONCTIONNAIRES : LES SUPPRESSIONS
D'EFFECIFS CONTINUENT



plusieurs reprises l'an dernier que tout ce qui serait supprimé au lycée de Bazeilles serait recréé au lycée Pierre Bayle et que personne ne serait lésé. Or, mis à part un poste qui va se libérer en anglais, aucune création de poste n'est prévue en langues vivantes pour la rentrée prochaine au lycée Pierre Bayle ! D'ailleurs, après que les moyens attribués

au lycée Pierre Bayle ont été augmentés l'année dernière afin de faire passer la pilule du transfert, il est prévu pour la rentrée 2014 la fermeture de deux divisions malgré un effectif en hausse de 79 élèves par rapport à cette année ! Cherchez l'erreur ! Le lycée Pierre Bayle étant désormais le seul lycée public d'enseignement général du secteur, il n'est donc plus nécessaire de le rendre attractif aux dépens d'un autre. Pour ce qui est du lycée de Bazeilles, l'équipe pédagogique ne dispose à ce jour d'aucune information concernant la DGH de l'an prochain, il faudra attendre la fin du mois de juin pour en savoir plus.

Enfin, nous pouvons tirer notre chapeau aux autorités académiques et rectorales qui ont réalisé un véritable coup de maître : réussir grâce à cette opération de transfert à éponger une partie de la dette en postes de l'académie, cette dernière devant en rendre chaque année plusieurs dizaines, et ce en dépit de l'alternance politique.

Bravo !

Nicolas Hannier,
membre du Bureau départemental du SNES-FSU



Le décret est publié !

35 ans 8 mois et 7 jours ...



... de luttes et d'actions syndicales collectives qui ont marqué toute une profession pour arracher le rétablissement officiel des 3 h d'AS dans le service de tous les enseignants d'EPS ! **L'abrogation du décret Mazeaud – Soisson est désormais officielle** avec la parution (le 10 mai 2014) au Journal Officiel de la République du décret n° 2014-460 « relatif à la participation des enseignants d'EPS aux activités sportives scolaires volontaires des élèves ».

Dans le cadre de l'objectif de promotion du sport scolaire affirmé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, de nouvelles modalités de participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires sont définies. Ces enseignants peuvent ainsi consacrer, dans le cadre de leur service, trois heures par semaine, aux activités des associations sportives présentes dans les établissements scolaires, au développement du sport scolaire au niveau de plusieurs établissements relevant du second degré ou à la mise en place d'actions contribuant à une meilleure prise en charge pédagogique et éducative entre l'école et le collège dans le domaine du sport scolaire. Ils peuvent également être chargés, auprès des autorités académiques et en lien avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), de la politique de développement du sport scolaire aux niveaux académique et départemental.

Le SNEP a été de toutes les luttes. Le SNEP n'a jamais renoncé

à défendre et à promouvoir cette exception française qu'est le service public du sport scolaire du second degré. Les négociations ont duré un an et demi. Le 27 novembre 2013, au Comité Technique Ministériel, le SNEP-FSU a approuvé le décret présenté par le Ministère, considérant que les termes de celui-ci, longuement et sérieusement négociés, répondaient aux enjeux du combat syndical.

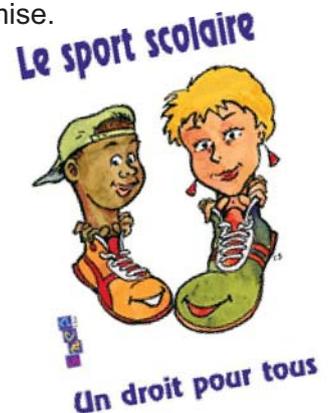
Par rapport au texte approuvé par une majorité du CTM, après son passage devant le Conseil d'Etat, le décret publié au JO du 10 mai comporte des modifications dont nous n'avons pas été informés. Ces modifications invalident, pour partie, les accords politiques que nous avons avec le Ministère et que les formulations retenues traduisaient. En effet, la nouvelle rédaction met notamment sur un plan d'égalité l'usage des trois heures pour l'animation du sport scolaire, la coordination de district UNSS et la liaison école / collège ; elle fait entrer la notion d'académie pour les établissements d'accueil des collègues dont l'activité de l'AS de leurs établissements serait insuffisante ; elle minore le rôle des enseignants placés sous l'autorité du recteur qui ne seraient plus chargés de la politique de développement du sport scolaire mais comme pouvant y participer...

Cette situation, sérieuse, conduit le SNEP-FSU à s'adresser à nouveau à Benoît Hamon, signataire du décret publié. A quelques jours de l'Assemblée Générale de l'UNSS, le SNEP entend faire part au nouveau Ministre de l'Education nationale et nouveau Président de l'UNSS de sa ferme réprobation tant sur le fond (le respect des engagements ministériels) que sur la méthode (le respect

de la négociation). L'enjeu de la rédaction de la circulaire d'application prend, à l'évidence, une dimension supplémentaire. Cette dernière est en phase de finalisation et devrait paraître prochainement. Jusqu'au bout, le SNEP continuera d'avancer ses propositions, y compris en matière de formulation et de rédaction, afin que l'esprit du décret voté en CTM et les engagements ministériels soient respectés.

Pour autant, toutes les questions ne seront pas réglées. Les conditions de mise en œuvre du décret et de la circulaire d'application devront être sous le contrôle de toute la profession. De même, la modification annoncée des statuts de l'UNSS qui constitue un nouvel enjeu. Aux côtés du SNEP-FSU, l'intervention des collègues (animateurs d'AS, coordonnateurs de district et cadres de l'UNSS) reste et restera toujours à l'ordre du jour.

Mais, dans un contexte où les forces hostiles au rétablissement du forfait de 3h comme au retour de tous les cadres de l'UNSS à l'Education Nationale sont toujours à l'œuvre, la parution du décret (datée du 7 mai 2014) est une réelle avancée que seuls l'action et l'engagement permanents du SNEP ont permise.



Benoît Hubert
Secrétaire Général du SNEP-FSU

Les projets de textes "Hamon" sont parus

A leur lecture, il est évident, d'emblée, que le ministère entend limiter au maximum le nombre de demandes de dérogations au décret Peillon en imposant un cadre extrêmement contraint et un calendrier très resserré. Avec ces « assouplissements », Hamon tente de répondre aux élus (mais rien sur la pérennisation des financements), conforte les appuis politiques du ministère (SE, SGEN, FCPE) mais ne répond pas aux exigences des personnels.

Le cadre :

- 5 matinées de classe obligatoires, donc mercredi ou samedi matin travaillé : pas de semaine de 4 jours étalés sur plus de 36 semaines ;
- 8 demi-journées minimum, donc 1 seule après-midi libérée en dehors du mercredi am : pas de semaine type Munster (2 am libérées)
- 24 heures maximum : pas du "1 mercredi matin sur 3" type Toulouse ou Poitiers
- possibilité d'étalement de l'année sur plus de 36 semaines si la semaine scolaire fait moins de 24 h

Le calendrier :

- projets retournés avant le 6 juin 2014 pour une mise en œuvre à la rentrée 2014 : rien

sur la possibilité de laisser du temps aux équipes pour proposer des projets d'organisation pendant l'année 2014/2015 et mise en œuvre à la rentrée 2015.

D'autre part, les APC sont maintenues.

Au final, la seule possibilité ouverte est celle d'une semaine avec un après-midi libéré. Re-



grouper le périscolaire sur 1 après midi (ce qui correspond à certaines demandes de maires dans le rural) et libérer donc de fait une am pour les collègues peut être perçu comme un donnant/donnant après la perte du mercredi matin. Oui, mais pour cela, les conseils d'école et les mairies auront moins d'un mois pour se mettre d'accord et proposer un nouveau projet tout en étant capables, de plus, de le mettre en place à la rentrée ! Il est donc évident que cette possibilité ne concernera que de façon

très, très marginale les écoles.

Ce qui revient à dire que l'immense majorité des écoles resteront soumises au décret Peillon que nous refusons et que les questions lourdes restent posées. Avec notamment l'emprise des élus sur l'école et les risques de territorialisation, le creusement des inégalités territoriales, la concurrence public/privé et la dégradation des conditions de travail.

Enfin, force est de constater que l'on est très loin des exigences du SNUipp-FSU et qu'Hamon n'avait nullement l'intention de prendre en compte ce que nous portons.

Dans ces conditions, nos exigences de non généralisation de la réforme à la rentrée, de suspension de sa mise en œuvre et de réécriture du décret demeurent.

Pour toutes ces raisons, le conseil syndical des Ardennes s'est prononcé contre le projet de texte et le SNUipp-FSU et la FSU ont voté contre lors du CSE et du CTM.



Jérôme Clad,
secrétaire départemental du SNUIPP-FSU

**MESURES DE CARTE SCOLAIRE 1ER DEGRE
À L'ISSUE DU C.D.E.N. du 6 mai**

FERMETURES	DIRECTION	EDUCATION PRIORITAIRE	MOY E/CL	MOY SI -1	PROPOSITIONS	DÉCHARGES	CONDITIONNELLES	OUVERTURES	DIRECTION	EDUCATION PRIORITAIRE	MOY E/CL	MOY SI +1	MESURES	DÉCHARGES	CONDITIONNELLES
Écoles élémentaires															
Nouzonville Jean Jaurès	D4		18,8	25		-0,25	-1	Aubrives élémentaire	D3		30,3	22,7	+1	+0,25	
Bogny sur Meuse Victor Hugo	D8	RRS	18,6	21,3	-1										
Revin Campagne	D9	Eclair				-1	-0,25						+1	+0,25	
Écoles maternelles															
Signy l'Abbaye	D3		17,7	26,5			-1	Vouziers Avetant	D3		29,3	22	+1	+0,25	
Douzy	D4		18,8	25	-1	-0,25									
Rimogne	D4		18,5	24,7	-1	-0,25									
Givet Tour d'Auvergne	D4		18,5	24,7	-1	-0,25									
Bogny sur Meuse Danton/Hugot	D5	RRS	17,4	21,8	-1										
Vrigne aux Bois Jean Monnet	D6		22,5	27	-1										
Carignan	D6		21,00	25,2	-1										
Vienot Charleville	D6	RRS	20,7	24,8			-1								
Capucines Charleville	D6	RRS	20,2	24,2	-1										
Aubrives Jeanine Lambeau	D3		14,3	21,5	-1										
Revin Campagne	D5	Eclair					-1						+1	0,25	
Classe unique															
Foischés	D1		11	0	-1		-1								
Écoles primaires															
Challerange	D2		13	26,00	-1			Charleville Flandre	D11		28,7	26	+1		
Gespunsart	D4		18,3	24,3	-1	-0,25		Charleville Mozart	D10	RRS	25,2	22,9			+1
Nouzonville Centre	D5		19,00	23,8	-1										
Dom le Mesnil	D5		17,2	21,5	-1										
Monthois	D6		20,7	24,8			-1								
La Francheville	D6		20,3	24,4	-1										
Grandpré	D6		19,8	23,8			-1								
Brieulles/Bar	D6		20	24	-1										
Wasigny	D6		18,7	22,4	-1										
Liart	D7		21,4	25			-1								
Hautes Rivières L.Pasteur	D7		20,6	24	-1										
Revin Calmette	D7	Eclair	19,1	22,3			-1								
Rethel Mermoz	D7	RRS	19,1	22,3	-1										
Charleville Caquot	D8		20,8	23,7	-1										
Charleville Bronnert	D8	RRS	19,6	22,4	-1										
Sedan Prairie	D8	REP+	19,5	22,3	-1										
Asfeld	D10		22,2	25	-1	-0,25									
Mouzon Centre	D10		21,7	24,1	-1	-0,25									
Bogny sur Meuse la Vallée	D11	RRS	20,2	22,4	-1										
Nouvion sur Meuse	D11		21,6	23,8	-1										
Charleville Haybions	D11	RRS	18,6	20,5	-1		-1						+1		1
RPD															
Ballay /Quatre Champs	D3		16	24	-1										
Avaux/Vieux les Asfeld	D4		18,3	24,3		-0,25	-1								
Apremont/Châtel-Chéhéry	D2				-1	-0,25	-2								
Restructuration															
Attigny	D10		21,7	24,1	-1	-0,50		Pôle scolaire Attigny création			23,4		+4	+0,50	
Alland'huy /Charbogne/Givry	D4		20,3	27	-4	-0,25							+4	+0,5	
					-5	-0,75									
Total devant classe					-34	2,75	-11	Total devant classe					7	1	1
Plus de maîtres que de classes															
								Sedan Bellevue					+1		
								Bogny/Meuse Les Vannelles					+1		
													+2		
Remplaçants ZIL, BFC, Brigades															
Brigade départementale IA adjoint					-3			Brigade Formation Continue					+2		
Brigade départementale Revin					-1			REP + Le lac Bellevue					+4		
					-4								+6		
ELV															
Conseiller pédagogique ELV					-1			Éducation prioritaire					+1		
anglais RETHEL VOUZIERES REVIN					-1,5			Chargé de mission					+1		
					-2,5			RASED							
								Maître E ia adjoint					+1		
								Maître E Rethel					+0,5		
								Maître G départemental					+1		
													+2,5		
								PAP							
								Dom le Mesnil					+0,5		
								Revin Bouverie					+0,5		
													+1		
ASH															
ITEP Bazeilles					-1,5			Suivi des effectifs					+3,5		
					-1,5								+3,5		
Total autres postes					-8								+16		
Total mesures					-41	2,75	-12						+23	+1	1



Remarques : La DSDEN travaille sur des effectifs-repères à savoir :
 -->28 élèves en maternelle et 25 élèves en élémentaire pour les écoles hors Education prioritaire.
 -->25 élèves en maternelle et 23 élèves en élémentaire pour les écoles en Education prioritaire.

- 3 écoles de Revin mises en fermeture conditionnelle (Revin Calmette primaire passe en conditionnelle, Revin Campagne élémentaire et Revin Campagne maternelle entrent dans les fermetures conditionnelles) dans l'attente de la restructuration des secteurs POUR 1 retrait d'emploi au final.

- Création du pôle scolaire d'Attigny : -1 classe à Attigny , - 4 classes à Alland'huy/Charbogne/Givry qui se retrouvent dans le pôle : + 3 classes (D13)

- Chatel/Chéhéry et Apremont-sur-Aire : regroupement dispersé (Cycle 1 et 2). Les cycles 3 sont à Grandpré. Projet : basculer les cycles 2 de ce regroupement sur Grandpré : il n'y aurait plus de fermeture à Grandpré mais une fermeture à Chatel Chéhéry/Apremont sur Aire.

COMPLEMENTS
D'INFORMATIONS SUR
LES SITES SUIVANTS:

Site de la FSU 08
www.sd08.fsu.fr



Site du SNUIPP
www.snu08.free.fr



Site du SNES
www.reims.snes.edu



Site du SNEP
www.snepfsu-reims.net



Document non contractuel - Crédit photo: Thais2008 - Juin 2011



NOUVEAU
Une assurance
dédiée aux
associations

**AU CRÉDIT MUTUEL,
MON ASSOCIATION EST
ÉGALEMENT ASSURÉE.
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

► N° Indigo 0 820 047 047

0,12€ TTC/MN

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 264

Si vous désirez nous contacter et/ou
participer à l'animation de la vie syndicale
départementale, écrivez :

- Par mail à fsu08@fsu.fr
- Par courrier au
48 Rue Victor Hugo
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par télé-
phone au 03 24 33 14 14 (de préférence le
mercredi après-midi)